



**COMPTE-RENDU DU CONSEIL DES PARENTS D'ÉLÈVES
CRECHES SECTEUR NORD
15 février 2023**

Participant.e.s :

Ville de Paris

- Bénédicte Dageville, Adjointe au Maire du 11^e chargée de la petite enfance,
- Clément Bodeur-Crémieux, Directeur Général des Services de la Mairie du 11^{ème},
- Laurie Dahan, Responsable de la Circonscription des Affaires Scolaires et de la Petite Enfance - CASPE 11/12
- Claire Cordonnier, Cheffe du pôle petite enfance - CASPE 11/12
- Corinne Velly, Coordinatrice des crèches de l'arrondissement CASPE 11/12
- Elisa Le Brenn, Directrice de la crèche 30 Philippe Auguste
- Audrey Courtadon, Directrice de la crèche Beauharnais
- Juliette Étourneau, Directrice de la crèche Servan

Représentant.e.s des parents :

- Mme LOVICONI Mathilde
- Mme FALL Awa
- Mme MARTIN Elodie
- Mme SELEBRAN Lydie
- Mme LANGE Pauline
- Mme VALADON Guillaume
- Mme ABOULETHAR Sophie
- Mme VIOLLEAU FARINEAU Cécile
- M. CAMARA Ibrahima
- M. BEZAULT Jean-Yves
- Mme BRATZLAWSKY Caroline
- Mme MARES Caroline
- M. LAFARGUE Simon
- Mme GELTZENLICHTER Aline
- Mme NARREDDINE Elena
- Mme ATTILU Tania
- Mme PICHON-RENAUD BLANC-FONTENILLE Laure
- Mme FATEMI Sima
- Mme LETIZIA Viviana

Tour de table

- Laurie Dahan, nouvelle responsable de la CASPE 11/12, a été nommée à compter du 1^{er} février, succédant à Mme Rattinavelou.
- Julien Keime, DGA Service Population, a quitté ses fonctions depuis le 1^{er} janvier et sera remplacé à compter du 20 mars prochain par Ana E Silva, qui gèrera l'organisation des conseils de parents auprès de Mme Dageville.
- Les questions transmises par les parents correspondent à l'ordre du jour et ont été réparties en 4 thématiques.

Questions abordées lors du précédent Conseil et qui restaient en attente de réponse de la Mairie

Possibilités pour les directions des crèches de renseigner les parents sur les écoles maternelles du secteur

Une carte des écoles maternelles publiques du 11^{ème} arrondissement va être mise à disposition par la Mairie (cf annexe du présent CR). Pour mémoire, la liste des écoles maternelles publiques, privées et privées sous contrat est accessible sur le site internet de la Mairie du 11^e : <https://mairie11.paris.fr/pages/les-ecoles-maternelles-9801>

Des temps de passation entre les crèches et les écoles maternelles sont régulièrement mis en place. Par exemple : des groupe d'enfants de crèches peuvent venir dans les maternelles, des cafés des parents peuvent être organisés avec participation responsables éducatifs ville et/ ou des directeurs.trices des écoles maternelles,

Des temps d'échanges et de présentation de l'école maternelle sont également organisés, auxquels les parents des enfants en crèche sont conviés.

Pour mémoire, l'affectation dans les écoles maternelles est sectorisée et se fait par carte scolaire (en fonction du lieu de résidence).

Demande de renseignement sur les lieux pouvant accueillir des enfants en dehors des horaires d'ouverture des crèches (parcs, maisons ouvertes, etc.) ;

Les samedis en famille : 2 crèches dans le 11^e arrondissement (crèche Chanzy et crèche de la Folie Régnault) sont ouvertes le samedi matin. Les informations sont disponibles sur le relais info famille, et sur le site <https://www.paris.fr/evenements/les-samedis-en-famille-16238>.

Au total, 28 établissements sont ouverts les samedis à Paris. Ils ne sont ni sectorisés, ni soumis à une inscription au préalable.

Pour les 2 crèches du 11^e, cette activité est gérée par l'association Crescendo.

L'école des parents et des éducateurs, située dans le 11^e arrondissement, propose des activités aux familles. Le programme est disponible sur leur site : <https://www.epe-idf.com>

De même, le centre social Le Picoulet propose des activités en famille.

Distribution du magazine Paris Mômes (magazine gratuit avec des idées de sortie) dans les crèches : la Mairie indique que ce magazine est déjà accessible au sein de la Mairie, et distribué dans les librairies du 11^eme, et qu'il est possible de s'abonner à la newsletter sur le site internet de Paris Mômes directement.

[Interrogation sur la possibilité d'approfondir les partenariats entre les crèches et les lieux culturels de l'arrondissement](#)

Ces démarches relèvent du responsable ou de la responsable de chaque établissement. Voici quelques exemples d'activités mises en places dans certaines crèches :

- Un professeur de violon vient jouer régulièrement dans la crèche JP Timbaud.
- Projet « Art pour grandir » (résidence artistique au sein des établissements) pour lequel les responsables d'établissement peuvent postuler. En 2022/23, 2 crèches du 11^e bénéficient de ce dispositif, avec une augmentation prévue en 2023/24.
- Les parents sont invités à proposer leurs compétences artistiques aux responsables des crèches.

[Interrogation sur la situation de pénurie de personnels dans les crèches, compte tenu des mouvements de grèves des derniers mois.](#)

Il existe un fort engagement de la Ville de Paris pour améliorer la situation des effectifs qui est aujourd'hui contrainte :

La Ville a fait le choix depuis de nombreuses années de la qualité : elle est engagée par un ratio de 100% de professionnel·les qualifié·es auprès des enfants au-delà des exigences réglementaires qui prévoient une proportion minimale de 40% d'agentes diplômés. Afin de faciliter le recrutement dans une période particulièrement tendue, une ouverture au CAP petite enfance en 2020 a été faite (personnels qualifiés mais non diplômés), dans une proportion de 10%, ce qui reste largement supérieur à la moyenne nationale.

Cette même contrainte structurelle est vécue par l'ensemble des employeurs en IDF mais plus largement dans toute la France. Ainsi, selon les données de la Région IDF, le nombre d'APS diplômé·es a baissé de près de 200 entre 2016 et 2021, alors que le nombre de postes ouverts est stable. Paris est en tête de pont sur les procédures de recrutement pour capter les professionnel·les qui sortent de l'école et être attractifs le plus possible (offre de formation continue / évolution de carrière / prime d'installation...), les autres gestionnaires évoquent souvent le fait que la Ville « siphonne » le vivier des APS au détriment d'autres collectivités et gestionnaires

privées ou associatifs. Cette contrainte est majorée par le contexte de besoins d'accueil croissant de créations de places.

Ces difficultés sont à mettre en perspective avec plusieurs évolutions qui vont arriver et nécessitent que la Ville adapte les procédures de recrutement. Le passage en catégorie B des APS nécessite la mise en place d'un concours sur titre conformément aux règles nationales de la fonction publique, avec une nouvelle organisation qui doit être adaptée au plus près des besoins : simplifier les procédures de recrutement, notamment en recrutant avant l'obtention du diplôme pour favoriser des arrivées en septembre où le besoin est le plus important dont l'obtention du diplôme d'État requis dans les 8 mois suivant le concours et non pas au moment des entretiens.

Les campagnes de recrutement sont importantes :

- 105 EJE (éducateurs·trices de jeunes enfants), 500 AP (auxiliaires de puériculture), 195 ATEPE (agent·es techniques de la petite enfance) et 107 ASC (agent·es spécialisé·es de petite enfance) ont rejoint les établissements d'accueil de la petite enfance : plus de 900 arrivées
- Parmi ces arrivées, de nombreux nouveaux recrutements ont été effectués : près de 300 AP, 80 EJE, 120 ATEPE
- Les départs de la collectivité (détachement, disponibilité, congé parental) restent stables : 568 AP ont quitté la collectivité en 2021 contre 591 en 2020.
- Les recrutements des agent·es de catégorie C se poursuivent : 100 recrutements en 2020 et 140 en 2021, 150 2022.
- Recrutement de personnels contractuels (hors concours), avec assouplissement des modalités de recrutement pour le faciliter, mais en gardant une exigence de qualification.

Ces campagnes s'accompagnent de moyens dédiés importants :

- Opérations de communication : annonces en ligne, organisation d'une web conférence dédiée aux métiers de la petite enfance, création de vidéos de présentation des métiers de la petite enfance à diffuser sur les réseaux sociaux. Participation à des forums de présentation des métiers de la petite-enfance.
- Élargissement du public cible : l'apprentissage et les stages réalisés dans le cadre de formations initiales constituent des voies de pré-recrutement auxquelles la DFPE a recours. Il s'agit de développer encore davantage ces voies de pré-recrutement.
- Rémunération supérieure à la moyenne des employeurs parisiens
- Parcours de formation avec des possibilités de parcours ascendants et prise en charge des frais de scolarité.

La Mairie indique qu'il s'agit d'un phénomène qui n'est pas propre à Paris et qu'il y a des tensions structurelles sur les métiers de la petite enfance en France. Dans ce cadre contraint la ville de Paris a des engagements forts pour améliorer la situation.

1. Principales interrogations et propositions remontées par les membres du Conseil

Organisation de la période estivale pour 2023 : pourquoi le calendrier des regroupements et des fermetures est-il différent des années précédentes ? Comment est-il établi ?

La **période « de regroupement »** (du 17/07 au 28/07, puis du 21/08 au 31/08) correspond à la période où un nombre réduit d'établissements est ouvert dans tous les arrondissements, pour accueillir les enfants en fonction du nombre de réservations que les parents ont formulées. Il est assuré aux parents qui en auront fait la demande, qu'ils auront une place pour leur enfant, si possible dans leur secteur (crèche relativement proche).

La **période « de fermeture »** (du 31/07 au 18/08) des établissements s'accompagne de l'ouverture d'un nombre très limité **d'établissements relais** sur le territoire parisien en vue de répondre à des besoins impérieux d'accueil et des situations d'urgence. Ces crèches relais sont donc destinées aux familles en difficulté.

Le calendrier a changé cette année et une troisième semaine a été ajoutée à la période de fermeture pour les raisons suivantes :

- Cette troisième semaine est habituellement la moins demandée par les familles,
- Un fort taux d'absentéisme (30% d'absentéisme) a été constaté l'année passée,
- Il s'agit de la semaine avec le pont du 15 août,
- Cette période de fermeture permet de faire des travaux,
- Cette période de fermeture permet aux agent-es de prendre leurs congés.

Les crèches seront également fermées le vendredi 01/09 en raison de la journée pédagogique de rentrée des professionnel.le.s.

La Mairie indique par ailleurs qu'il est possible d'inscrire les enfants au centre de loisir pour la fin août à partir de 2 ans et demi (avec une dérogation) ou de 3 ans (pour les enfants qui vont rentrer à l'école). Les centres de loisirs sont ouverts tout l'été.

Sensibilisation des enfants à la nature : quelles sont les solutions proposées pour développer le lien des enfants avec la nature ? Des parents souhaiteraient que soient proposés des ateliers de jardinage et de plantation dans les crèches qui sont dotées d'espaces extérieures ou de balcon, en partenariat avec des associations ou des services de la mairie

Certains établissements disposent de jardins pédagogiques, et des journées pédagogiques des équipes peuvent être dédiées à ce sujet.

Des formations sont proposées à la maison Paris Nature dans le Parc Floral de Vincennes dans le 12ème arrondissement. La Maison Paris Nature propose également des diagnostics sur les espaces verts et peut intervenir dans les crèches.

Délais d'intervention et mise en œuvre des travaux dans les établissements : la mairie peut- elle s'engager à ce que les travaux requis dans certains établissements (maintenance, réparations) soient réalisés dans des délais raisonnables ? Des parents ont mentionné le cas d'une crèche où des travaux sont attendus depuis la rentrée de septembre 2022 pour remettre en état la cour extérieure, aujourd'hui inaccessible aux enfants compte tenu d'un risque de chute de débris. Dans ce cas précis, les délais d'intervention conduisent à pénaliser les enfants qui depuis plusieurs mois n'ont pas accès à un endroit pour courir et se défouler.

Les travaux dans les crèches sont listés lors de « visites fonctionnelles d'architecture » qui ont lieu dans chaque crèche une fois par an. Des programmations de travaux à moyen / long terme sont ensuite établis.

Concernant la crèche où ces travaux sont attendus, la Mairie indique que des travaux de purge de la façade ont eu lieu en début de semaine et une seconde intervention est nécessaire au niveau des balcons, pour avoir le feu vert pour la réouverture de la cour intérieure. La demande d'intervention a été faite.

La prochaine réunion du conseil des parents du Secteur Nord aura lieu en mairie le mercredi 10 mai à 18h30

CARTE DES ECOLES MATERNELLES DU 11^e ARDT



Les écoles maternelles du 11^e arrondissement

